



Carte de séjour, visa retour, changement status?

Par **nana18**, le **16/10/2009** à **10:48**

Bonjour tout le monde.
J'ai une carte de séjour- "étudiant" qui sera primé le 1 Novembre 2009.
Nationalité thaïlandaise. Je vis et d'étude en France pour 3 ans
J'ai envoyé une lettre au préfet pour la régularisation demandeur. Ma réponse est positive. Dans la lettre, il dit: «Je vous informe qu'après examen de votre dossier, j'ai décider de vous délivrer Une carte de séjour temporaire de d'un an mention portant la" privée et vie familiale en pplication de l'article L. 313-11 alinea 7 du code de l'entrée et séjour des étrangers et du droit d'asile."
En vue de la délivrance de ce document, j'appelle le préfecture pour prend un rendez vous. Alors, e vais avoir un rendez-vous avec le Prefecture le 29 octobre 2009. ils ne peuvent pas me donner un rendez-vous plustôt.
Depuis je pensais que ma régularisation ne sera pas approuver. J'ai décidé d'acheter un billet et une demande de visa pour visiter mon ami l'étranger au début de novembre

Par **nana18**, le **16/10/2009** à **10:49**

Mes questions sont:
1. Puis-je voyage avec le recepisce qu'il va me donner à l'étranger et revenir en France?
2. puisque je vais être donné un autre type de séjour (étudiant à vie privée et familiale). Sera-ce considérer comme la première demandeur
3. Aurai-je besoin d'un visa de retour
4. J'ai entendu de mon ami que la préfecture de ne plus donner "visa retour". Est-ce vrai? Et où vais-je obtenir un visa de retour s'il est besoin?
5. Comme il est indiqué dans la lettre, que la préfecture décide de me délivrer une carte de séjour .. Est-ce à dire que je peux l'obtenir le jour de mon rendez-vous?
Je vous remercie à l'avance. Je suis désolé pour mon mauvais français, je fais de mon mieux pour expliquer ma situation.